

## SEANCE DU 29 JUIN 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le VINGT NEUF JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

**Présents** : M Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M Rémy KERGADALLAN, M Jérôme MANIVELLE, Mme Séverine EVENOU, M Marc LE BIAVANT, Mme Isabelle ANDRE, Mme Christine BOYER, Mme Nelly BRARD, Philippe BRENELIERE, M Pierre-Marc HILLAIRET, Mme Nicole LEMUE, Mme Fabienne LEVRARD-BODY, M Loïc LORRE, M Daniel PELLEAU, M Philippe RECAN, M Régis RIMASSON,

**Absent** : Mme Virginie CAVIGNEAUX ayant donné procuration à Mme Nelly BRARD

**Secrétaire** : Mme Fabienne LEVRARD BODY  
**2016**

**Convocation du 21 juin**

### **OBJET :**

- ✚ Tarifs camping (snack, location de vélo...)
- ✚ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale –projet de périmètre
- ✚ Terrain de la future maison médicale –fiscalité

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 mai 2016 à l'unanimité**

Le Maire annonce que Martial DALIBOT, conseiller délégué à l'animation, a démissionné. Mme LEMUE annonce que celle-ci la regrette, des projets innovants dans l'animation de la commune étant en cours.

### **TARIFS CAMPING –SNACK, LOCATION DE VELO**

M Le Biavant expose que la commission tourisme propose des marges identiques à celles de l'année dernière, soit entre 15 et 25 %. De nouveaux produits apparaissent tels que des crêpes, des galettes (le positionnement du snack étant le frais plutôt que le surgelé) et des locations de vélo. Les tarifs de ceux-ci sont dans la moyenne locale. Par ailleurs, les vélos électriques sont mis à disposition aux clients du camping et aux autres.

M Loïc Lorre demande à ce que ces tarifs soient votés avant. M Le Biavant lui répond que le ravitaillement se fait à la dernière minute. De plus, la responsable du camping vient de terminer sa formation lui permettant ainsi de confectionner les menus. Par ailleurs, M Le Biavant remercie l'association St Samson Festivités pour le prêt d'un billig.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les marges de l'épicerie et les tarifs du bar snack du pôle de tourisme de Beauséjour (prix TTC) pour la saison 2016 :

#### **Liste des produits mis en vente à l'épicerie du camping Beauséjour**

PRODUITS	MARGE	PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché		Fournisseur : SUPER U ou Intermarché	
Lessive (dosettes)	25%	Filtre café	25%
Savon de Marseille	25%	Ricoré	15%
Eponges	25%	Thé anglais	15%
Sacs poubelles	25%	Thé aromatisé	15%
Gel douche	25%	Chocolat poudre	15%
Savon doux	25%	Sucre poudre	15%
Shampooing	25%	Sucre morceaux	15%
Pansements	25%	Duo sel/poivre	15%
Dentifrice	25%	Sel	15%

Brosse à dents	25%	Poivre	15%
Rasoirs jetables homme	25%	Assortiment confitures x5	15%
Rasoirs jetables femme	25%	Miel	15%
Mousse à raser	25%	Confiture	15%
Bombe insectes	25%	Biscottes	15%
Sopalin	25%	Craquottes	15%
Allumes feu	25%	Crêpes en sachet	15%
Allumettes	25%	Pain de mie	15%
Sachet glaçons	25%	Nutella	15%
Serviettes hygiéniques	25%	Boîte céréales	15%
Tampons	25%	Tablette chocolat	15%
Papier toilette	25%	Choco BN	15%
Mouchoirs papier	25%	Cookies	15%
Produit vaisselle	25%	Gâteaux petit écolier	15%
recharge gaz	25%	Palets bretons	15%
Lampe de poche	25%	Gavottes	15%
Piles alcalines LR6	25%	Gavottes (boite en fer)	15%
Piles alcalines LR14	25%	Gâteaux barquettes	15%
Café moulu	15%	M&m's	15%
Café soluble	15%	Mars	
Café soluble doses	15%	Snickers	
Cacahuète	15%	Lion	
Pistache	15%	Bonbons Haribo (sachets)	15%
Saucisson (U)	15%	Sucettes	15%
Saucisses knacki	15%	Carambars	15%
Gâteaux apéritif	15 %	Chewing-gum (malabars)	15%

**Liste des produits mis en vente à l'épicerie du camping Beauséjour**

PRODUITS	MARGE	PRODUITS	MARGE
Fournisseur : SUPER U ou Intermarché		Fournisseur : SUPER U ou Intermarché	
Jambon	15%	Lardons	15%
Chips grand paquet	15%	Œufs	15%
Chips petit paquet	Vente snack	Eau	15 %
Plat préparé	15%	Beurre	15%
Petits pois grande boîte	15%	Lait	25%
Petits pois carottes grde boîte	15%	Yahourt	15%
Haricots boîte	15%	Danettes	15%
Maïs	15%	Crème Fraiche	15%
Champignons boîte	15%	Enveloppe timbrée	0.90€
Thon petite boîte	15%	Carte postale	25%

Thon grande boîte	15%	Livres de jeux	25%
Ravioli petite boîte	15%	Pack de bières	25%
Ravioli grande boîte	15%	Jus de pommes	15%
Cassoulet petite boîte	15%	Jus d'orange	15%
Cassoulet grande boîte	15%	Coca cola	15%
Pâté Hénaff	15%	Ice Tea	15%
Pâtés en conserve	15%	Limonade	15%
Sauce pâtes	15%	Crème de cassis	25%
Pot pour bébé	15%	Vin rouge	25%
Ketchup	15%	Vin rosé	25%
Mayonnaise	15%	Vin blanc	25%
Vinaigrette	15%	Porto	25%
Huile	15%	Martini Blanc	25%
Vinaigre	15%	Mousseux	25%
Moutarde	15%	Ricard	25%
Cornichons	15%	Whisky	25%
Riz	15%	Cidre	25 %
Pâtes	15%		
Purée	15%		
Compotes	15%		
Fruits sirop gde boîte	15%		
Fruits sirop petites boîtes	15%		
Crème Mont blanc	15%		

**Liste des produits mis en vente au snack bar du camping Beauséjour**

PRODUITS	PRIX ACHAT HT	Coefficient	PRIX VENTE TTC
<b>BOISSONS</b>			
Verre bière Heineken (4L X 2)	4.89 € / L	NC	2.50 € le verre
Coca cola (24 X 33 cl)	0.57 €	3.5	2 €
Ice tea (24 X 33cl)	0.58 €	3.4	2 €
Fanta (24 X 33cl)	0.55 €	3.6	2 €
Perrier (24 X 33 cl)	0.45 €	4.4	2 €
Sprite (24 X 33 cl)	0.45 €	4.4	2 €
Minute maid orange (24 X 33cl)	0.63 €	3.2	2 €
Breizh cola (4 X 6 X 33cl)	0.56 €	3.6	2 €
Cidre val de rance (24 X 33cl)	0.88 €	2.5	2.20 €
Limonade au verre (6 X 150cl)	1.31 € / L	2.2	1 € le verre
Coca cola pr épicerie (12 X 150cl)	2.10 €	Marge 15%	2.41 €
Cristaline pr épicerie (150 cl X 12)	0.49 €	Marge 15%	0.56 €
Cristaline pr épicerie (50cl X 24)	0.39 €	Marge 15%	0.45 €
Cidre val de rance épicerie et pot accueil (12 X 75cl)	2.28 €	Marge 25%	Epicerie : 3.45 €
Kir breton (12.5cl)	0.95 €	2.6	2.50 €
Sirop à l'eau au verre	NC	NC	1 €
Petit café	18 € / Kg	NC	1 €
Grand café	18 € / Kg	NC	2 €

Chocolat (grand)	9.18 € / Kg	NC	2 €
Thé (1 X 50)	0.23 €	5.6	1.30 €
Vin rouge au verre (15-20cl)	3.20 € / L	2.8	1.80 €
Vin rosé au verre (15-20cl)	3.20 € / L	2.8	1.80 €
Vin blanc au verre (15-20cl)	3.20 € / L	2.8	1.80 €
<b>SNACKING</b>			
Chips (petit sachet-gde surface)	0.54 €	34.6 %	0.80 €
Frites (X10Kg)	0.99€ / Kg	NC	2€ P/2.50€ M/3€ G
Pizzas (X10)	1.18 €	2.5	3 €
Cheeseburgers (X24)	0.77 €	3.2	2.50 €
Nuggets poulet (X5)	3.65 / Kg	NC	2.50 € (pte) 3.50 € (gde)
Quiche lorraine (X12)	1.07 €	2.3	2.50 €
Gaufres sucrées(X24)	0.60 €	2.5	1.50 €
Gaufre confiture	NC		2€
Gaufre nutella	0.70€	2.8	2€
Galette	0.53€	NC	Non vendue seule
Galette fromage	NC	NC	3€
Galette fromage œuf	NC	NC	4€
Galette jambon œuf	NC	NC	4€
Galette jambon fromage	NC	NC	4€
Galette complète	NC	NC	5.50€
Salade	NC	NC	0.60€
Crêpe nature	0.44€	2.7	1.20€
Crêpe sucre	NC	NC	1.70€
Crêpe beurre sucre	NC	NC	2€
Crêpes confiture	NC	NC	2.50€
Crêpe nutella	NC	NC	2.50€
<b>GLACES</b>			
Cornetto chocolat (X30)	0.46 €	3.33	1.50 €
Cornetto fraise (X30)	0.46 €	3.33	1.50 €
Cornetto vanille (X30)	0.46 €	3.33	1.50 €
Max kolorki (X65)	0.16 €	3.1	0.50 €
Push up haribo (X30)	0.98 €	2	2 €
Twister (X28)	0.91 €	2.2	2 €
Magnum amande (X20)	1.27 €	1.9	2.50 €
Magnum blanc (X20)	1.27 €	1.9	2.50 €
Magnum infinity (X20)	1.27 €	1.9	2.50 €
Magnum pink (X20)	1.27 €	1.9	2.50 €
Ben & jerry (X12)	1.99 €	1.8	3.50 €
Calippo chupa chups (X24)	1.28 €	1.6	2 €

### **Autres produits / services vendus au snack / bar / épicerie**

#### Laverie

Lavage : 4.50 €

Séchage : 2.50 €

Location du téléviseur : 5 € par jour et 30 € par semaine

Pain et viennoiserie (boulangerie St Samson et Taden pour le mercredi) : marge de 0.05€ sur chaque produit

Journaux : pas de marge

#### Location vélos électriques :

La demi-journée : 15 €

La journée : 25€

Le Maire informe que le Préfet a transmis un arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur, 3 communes du pays de Duguesclin.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le périmètre.

M Hillairet demande ce qu'il en est ressorti à Dinan Communauté et plus précisément sur le déroulement, les approches. Le Maire lui répond que Dinan Agglomération regrouperait 65 communes éparpillées entre l'urbain, le rural, le maritime. Un comité de pilotage a été mis en place afin de travailler sur les aspects financiers, les compétences, la gouvernance. M Berhault s'est engagé à fournir une charte à la mi-juillet même incomplète. Un calendrier a d'ores et déjà été fourni jusqu'à la fin de l'année 2016. Toutes les semaines, le vendredi, le comité exécutif puis le comité de pilotage se réunissent.

M Rimasson déclare qu'une agglomération va dans le bon sens, l'union faisant la force. En revanche, la vigilance doit être de mise afin que celle-ci aille dans le sens des citoyens. Le territoire étant vaste avec des spécificités locales, il ne sera pas simple de se mettre d'accord. Par ailleurs, il annonce que les premières réflexions se tournent vers une décentralisation avec l'installation de conseils territoriaux d'où une proximité du politique au plus près du citoyen.

Mme Lemue informe qu'une communauté d'agglomération doit avoir une ville centre de 15 000 habitants. Elle se demande comment cela va se passer si le Grand Dinan n'est pas mis en place. M Manivelle lui dit que Dinan a 11 000 habitants actuellement. Il semblerait que le Maire envisage un référendum. St Samson sur Rance ne ferait pas partie de la proposition du Grand Dinan. M Rimasson rétorque que les maires sont généralement attachés à leur pré carré d'où la difficulté de faire avancer le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le périmètre de l'arrêté portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur, 3 communes du pays de Duguesclin.

## MAISON MEDICALE –VENTE DE TERRAIN/FISCALITE

---

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la vente d'un terrain pour accueillir une maison médicale. Or, la fiscalité du terrain était floue. Ce terrain n'est pas assujéti à la TVA.

Mme Lemue se demande pourquoi il était indiqué 15 € TTC. M Manivelle lui répond qu'il fallait interpréter en net.

Monsieur le Maire :

- ✚ rappelle au Conseil Municipal que, depuis plusieurs mois, la Mairie est en pourparler avec des professionnels de la santé qui souhaitent construire une Maison Médicale.
- ✚ indique que le géomètre a borné les terrains et que les superficies exactes sont de 1223 m<sup>2</sup> (Section B n°447p) et de 160 m<sup>2</sup> (Section B n°1183p)
- ✚ informe qu'une société civile immobilière est en cours de création par les professionnels de santé. Les associés sont : Mesdames Laurence HAMON, Catherine JAMET, Anne Guénaëlle LE BOULAIRE, Anne-Laure PALLUD, Nadège PODEVIN, Annabelle PRIE et Monsieur Romain ORIEL. Une fois, les statuts de la société signés, cette société se substituera à l'ensemble des associés nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✚ annule la délibération du 12 mai 2016 n°5 et la remplace par la présente
- ✚ approuve la vente des terrains suscités aux associés nommés ci-dessus puis à la société civile immobilière une fois créée
- ✚ fixe le prix de vente du terrain à 15 € le m<sup>2</sup> soit un prix global de 20 745 € TTC. Ce terrain n'est pas assujéti à la TVA.
- ✚ précise que les frais de géomètre sont à la charge de la commune et que les autres frais sont à la charge des acquéreurs
- ✚ donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment la promesse de vente et l'acte de vente à intervenir à l'Office Notarial de PLOUER SUR RANCE.

## QUESTIONS DIVERSES

Comité de ligne Rennes/St Malo/Dol de Bretagne/Dinan : une révision des horaires va s'effectuer fin juillet. Celle-ci est visible sur le site de la Région Bretagne. Par exemple, sur la ligne Dinan-Dol, le train s'arrêtera désormais 2 fois au lieu de 5 actuellement. Quant à la ligne Dinan-Rennes, il n'y aura plus que deux départs le matin.

***La séance est levée à 20 h 30***